



COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES

N/REF: 540.92/CDA/03/903 /G.S/2017

COMMUNIQUE AUX OPERATEURS ECONOMIQUES AGREES

CONCERNE: **TRAITEMENT DES DECLARATIONS DES
OPERATEURS ECONOMIQUES AGREES**

1. Le Commissariat des Douanes et Accises informe tous les Opérateurs Economiques Agrées (OEA) que dans le cadre de leur réserver un traitement prioritaire un Guichet leur dédié vient d'être ouvert au Bureau des Receveurs des Douanes au Port de Bujumbura.
2. Il est également institué une équipe de deux Vérificateurs des douanes chargés exclusivement du traitement des dossiers des OEA aux Bureaux des douanes du Port de Bujumbura et de KOBERO. Cette dernière vous sera communiquée par le Directeur des Opérations Douanières chaque mois.
3. La suite du programme d'extension pour les autres bureaux des douanes vous sera communiquée au moment opportun.

Fait à Bujumbura, le 21 / 06 /2017

LE COMMISSAIRE DES DOUANES ET ACCISES,

Gérard SABAMAHO.